

DÉLIBÉRATION N°170 COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES 07 février 2024

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024 de la Caisse des écoles de Strasbourg

INTRODUCTION :

En tant qu'établissement public administratif d'une commune de 3 500 habitants et plus, la Caisse des écoles de Strasbourg doit organiser la tenue d'un débat d'orientation budgétaire portant sur l'année à venir, qui doit faire l'objet d'une délibération, bien que n'ayant aucun caractère décisionnel.

Ce débat a vocation à discuter des orientations budgétaires de la Caisse des écoles dont les recettes et les dépenses servent uniquement le fonctionnement du Projet de réussite éducative (PRE) sur le territoire de la ville de Strasbourg.

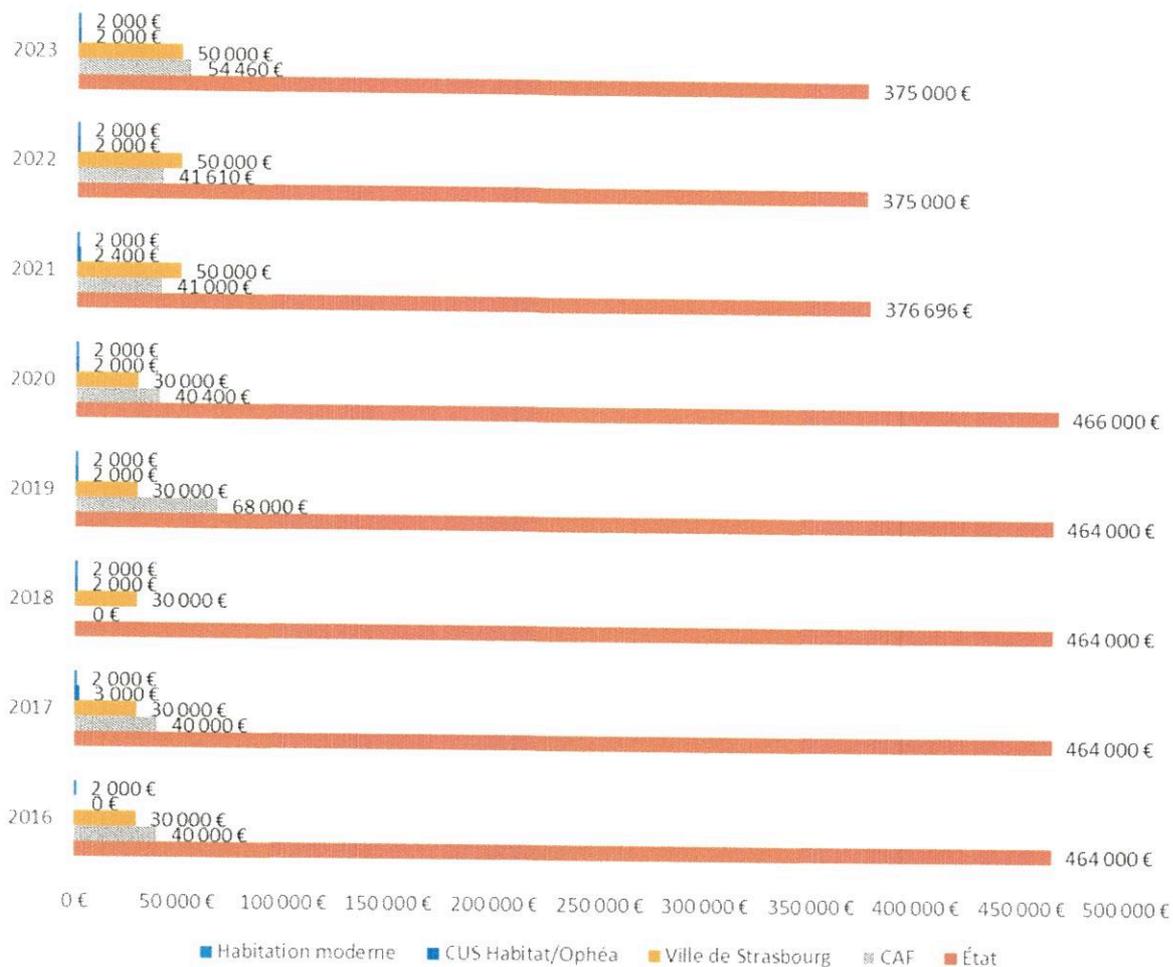
Cette mission s'inscrit dans le cadre du Plan de cohésion sociale et dans la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

A. STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES

1. Recettes de fonctionnement

La projection des recettes pour l'année 2024 dans le tableau ci-dessous se base sur l'hypothèse d'une reconduction des subventions prévisionnelles ou attribuées en 2023, avec l'octroi de potentielles subventions exceptionnelles perçues au titre des projets déposés dans le cadre des Cités éducatives.

	Recettes 2023 (prévisionnelles)	Recettes 2023 (attribuées ou en cours d'attribution)	Recettes 2024 (prévisionnelles)
État (ANCT)	464 000 €	375 000 €	408 000 € (fonctionnement habituel + Cités éducatives)
Ville de Strasbourg	50 000 €	50 000 €	150 000 €
CAF du Bas-Rhin	42 000 €	54 460 €	42 000 €
Habitation moderne	2 000 €	0 €	0 €
Ophéa	2 000 €	0 €	0 €
TOTAL	560 000 €	479 460 €	600 000 €

Évolution des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2023 :

On constate :

- Depuis 2016 :
 - une stabilisation de la subvention de la CAF (à 41 000 € environ annuels désormais),
 - un soutien financier régulier des bailleurs (Ophéa et Habitation moderne).
- Depuis 2021 :
 - une augmentation de la subvention de la Ville de Strasbourg (50 000 € annuels),
 - des baisses successives de la subvention de l'État (- 90 000 € annuels en moyenne), liées aux résultats excédentaires des années précédentes.

En 2023, le total des subventions attendues pour le fonctionnement du PRE s'élève à **479 460 €**.

Suite à de nouvelles modalités de versement de subvention, la participation de la CAF est particulièrement élevée cette année puisqu'elle comprend à la fois le solde de la subvention 2022 (12 630 €) et la totalité de la subvention 2023 (41 830 €). Depuis 2021, les subventions de la Ville de Strasbourg et de la CAF sont relativement stables et représentent environ 10% en moyenne chacune du total du financement. *A contrario*, la subvention de l'État au titre du fonctionnement classique du PRE a baissé depuis 2021 mais représente toujours 80% en moyenne du financement annuel. La part du co-financement de la Ville de Strasbourg a été interrogée récemment par la Préfète déléguée à l'égalité des chances, au regard des montages initiaux des PRE qui prévoyaient une participation des communes à hauteur de 30 à 50%.

S'ajoutent aux recettes, les différents avantages en nature procurés par les partenaires de la Caisse des écoles et qui sont évalués à **30 000 €** pour l'exercice 2022 (participation des membres d'EPS, mise à disposition de locaux, participation de la CAF aux prestations de l'AID), ce qui représente 5% du budget exécuté du PRE pour l'année 2022.

2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement consistent exclusivement en une avance de trésorerie versée par la Ville de Strasbourg en début d'année budgétaire, à laquelle correspond une dépense de même montant en remboursement (en fin d'année budgétaire).

Cette avance de trésorerie est consentie en vertu d'une convention entre la Ville de Strasbourg et la Caisse des écoles qui a été renouvelée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2022 pour une durée de 4 ans (2023 à 2026), soit jusqu'à la fin de ce mandat.

	Recettes 2023 (prévisionnelles)	Recettes 2023 (attribuées)	Recettes 2024 (prévisionnelles)
Emprunts et dettes assimilés (avance financière Ville de Strasbourg)	300 000 €	300 000 €	300 000 €

B. STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES

1. Dépenses de fonctionnement

Présentation par nature (en euros) :

	2022 (réalisé)	2023 (prévision)	2024 (hypothèse)
Autres matières et fournitures	1 155,72	0	0
Locations immobilières	10 415,84	11 500	12 500
Charges locatives	1 800	1 800	1 800
Assurances	1 421,36	1 700	1 800
Versement organismes de formation	4 200	5 000	4 900
Frais de colloques et séminaires	0	0	500
Prestations	65 747,71	102 000	72 000
Réceptions	813,01	300	200
Transports collectifs	309	0	300
Déplacements, missions	74,38	0	0
Frais d'affranchissement	109,30	400	500
Autres services extérieurs (reprographie)	614,92	500	500
Personnel – Permanents	314 113,48	350 000	370 000
Personnel – Vacataires	120 189,06	115 000	125 000
Charges diverses de gestion courante	8 101,25	10 000	10 000
Total des dépenses (hors titres annulés sur exercices antérieurs)	557 065,03	598 200	600 000
Titres annulés sur exercices antérieurs (remboursement CGET)	31 162	0	0
Total des dépenses (hors reprise du résultat de l'année n-1)	588 227,03	598 200	600 000

Présentation par fonction (en euros) :

Nature de dépenses	2022 (réalisé)	2023 (prévision)	2024 (hypothèse)
Frais de structure	142 810,59 (24%)	146 200 (24,5%)	127 800 (21%)
Personnels permanents : direction, assistante	87 142,81	90 000	90 000
Charges à caractère général (frais de gestion, loyers et charges, assurances, études et éditions, évaluation, frais divers, remboursements)	55 667,78 (dont 31 162 € de remb.)	56 200 (dont 30 000 € d'évaluation)	37 800
Frais d'actions auprès des enfants et des familles	445 416,44 (76%)	452 000 (75,5%)	472 200 (79%)
Temps de travail des coordonnatrices et de l'EJE/éducatrice	254 970,67	260 000	280 000
Prestations de services (actions d'accompagnement, billetterie)	65 747,71	72 000	60 000
Accompagnateurs-trices PRE (vacations, formations, transport)	124 698,06	120 000	132 200
TOTAL	588 227,03	598 200	600 000

Pour les années 2022 et 2023, le ratio entre les frais de structure et les frais d'actions auprès des enfants et des familles reste globalement stable autour de 75% pour les frais d'action et de 25% pour les frais de structure. Le budget prévisionnel 2024 est construit **dans un objectif de répartition des dépenses entre 79% pour les frais d'action et 21% pour les frais de structure.**

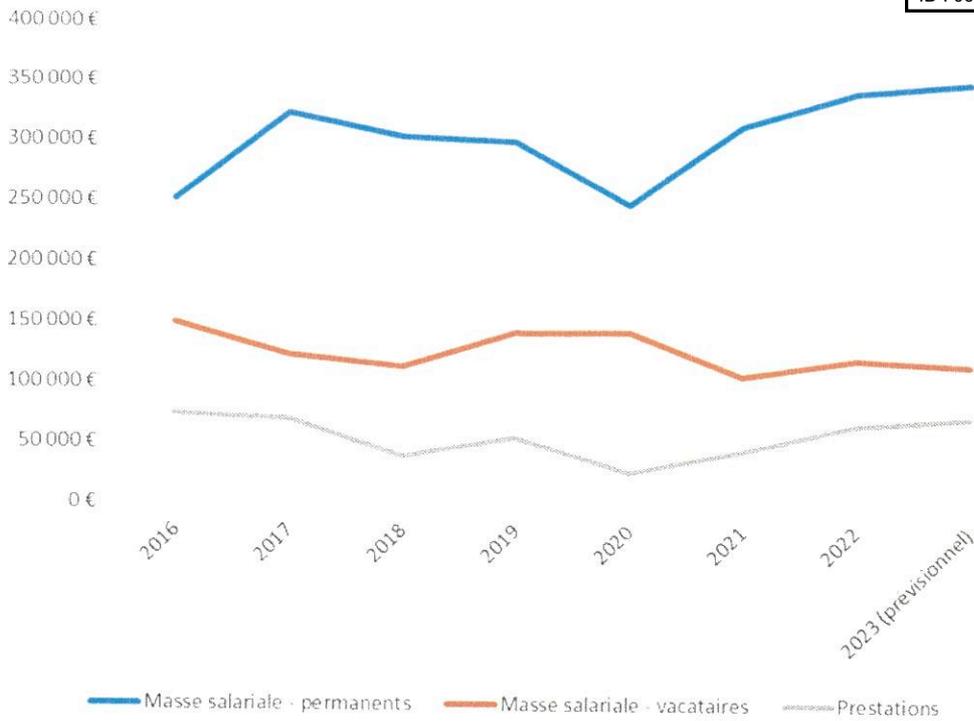
Sur l'année 2023, la hausse des frais d'action est notamment liée à la forte mobilisation du marché des actions d'accompagnement et à la mise en place de nombreuses interventions en petits collectifs. Sur cette même année, les frais de structure sont impactés par la réalisation de l'évaluation par l'Université de Strasbourg (30 000 euros de dépenses exceptionnelles).

Le budget prévisionnel 2024 est construit au plus proche de la prévision budgétaire réalisée 2023, prenant en compte :

- un resserrement des dépenses de structure, marquant la fin de la prise en charge de l'évaluation du dispositif par l'Université de Strasbourg,
- une hausse des dépenses d'actions liée à la mobilisation prévisionnelle à plein temps de l'éducatrice intervenant sur les secteurs des Cités éducatives.

Évolution des principales dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2023 (au 20.11.2023) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prévisionnel)
Masse salariale - permanents	251 468 €	324 009 €	304 459 €	299 914 €	248 254 €	313 673 €	342 113 €	350 000 €
Masse salariale - vacataires	149 923 €	122 579 €	113 698 €	141 541 €	142 304 €	106 590 €	120 189 €	115 000 €
Prestations	74 007 €	69 761 €	39 364 €	55 284 €	26 456 €	44 052 €	65 748 €	72 000 €



Après une baisse globale des dépenses en 2020, liée à la crise du coronavirus (actions non réalisées) et à l'absence longue d'une des 4 coordonnatrices de réussite éducative, on constate :

- une reprise de l'activité en 2021,
- une forte croissance en 2022, marquée par la hausse des dépenses sur les trois lignes,
- en 2023, une hausse significative de la masse salariale de l'équipe permanente, liée au recrutement effectif de l'éducatrice sur les secteurs des Cités éducatives

2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent exclusivement au remboursement de l'avance de trésorerie versée par la Ville de Strasbourg en début d'année budgétaire et restent inchangées.

	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024
Emprunts et dettes assimilés (avance financière Ville de Strasbourg)	300 000 €	300 000 €	300 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Comité de Caisse,
sur proposition de sa Présidente,*

*vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
vu l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

après en avoir délibéré,

*prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024
de la Caisse des écoles de la Ville de Strasbourg.*

La Présidente de la Caisse des écoles de Strasbourg

Jeanne BARSEGHIAN

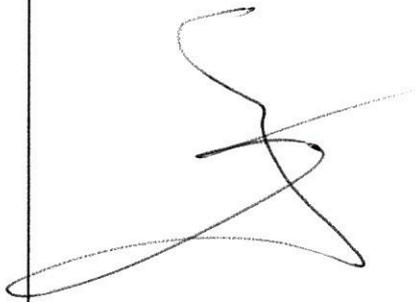
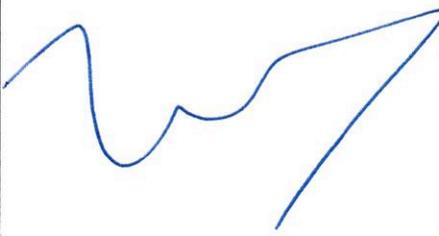
par délégation



Hülliya TURAN,
Adjointe à la Maire

FEUILLE DES VISAS

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024 de la Caisse des écoles de Strasbourg

<p>La Présidente Jeanne BARSEGHIAN par délégation</p>  <p>Hülliya TURAN, Adjointe à la Maire</p>	 <p>Jean-Marc KIEFFER, Délégué de la Préfète</p>	
 <p>Hervé POLESI, Adjoint à la Maire</p>	 <p>Étienne GONDREXON, Conseiller municipal délégué</p>	 <p>Jean-Baptiste LADAIQUE, IEN Adjoint au DSDEN</p>

Nombre de membres en exercice	5
Nombre de membres présents-tes	5
Nombre de suffrages exprimés	5
Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0